

TOUJOURS PLUS DE SALARIÉS DOMICILIÉS LOIN DE LEUR LIEU DE TRAVAIL

N° 170
OCTOBRE 2007

En 2004, sept salariés aquitains sur dix quittent leur commune de résidence pour travailler.

Le nombre de déplacements domicile-travail vers les centres urbains augmente sensiblement depuis 1999, notamment dans les communes de la seconde couronne périurbaine.

Les salariés vont habiter de plus en plus loin de leur travail et leurs temps de trajet s'allongent.

Quand leur profession s'exerce hors de leur commune de résidence, la moitié des salariés parcourt plus de 13 km pour arriver au travail.

Pour un salarié sur deux, le trajet dépasse 23 minutes.

Un sur quatre est à plus de 40 minutes de son lieu de travail.

Les femmes travaillent plus près de leur domicile que les hommes.

Les trajets des cadres et des professions intermédiaires sont plus longs que ceux effectués par les employés.

Les salariés aquitains ne travaillent pas tous dans la commune où ils habitent. En 2004, 71 % quittent leur commune de résidence pour se rendre au travail. Cette part ne cesse de progresser : 6 points de plus qu'en 1999. L'augmentation de l'ampleur des déplacements quotidiens va de pair avec l'étalement urbain. Une partie de la population habite de plus en plus loin des centres urbains, bien que l'emploi y soit toujours largement concentré. 72 % des emplois

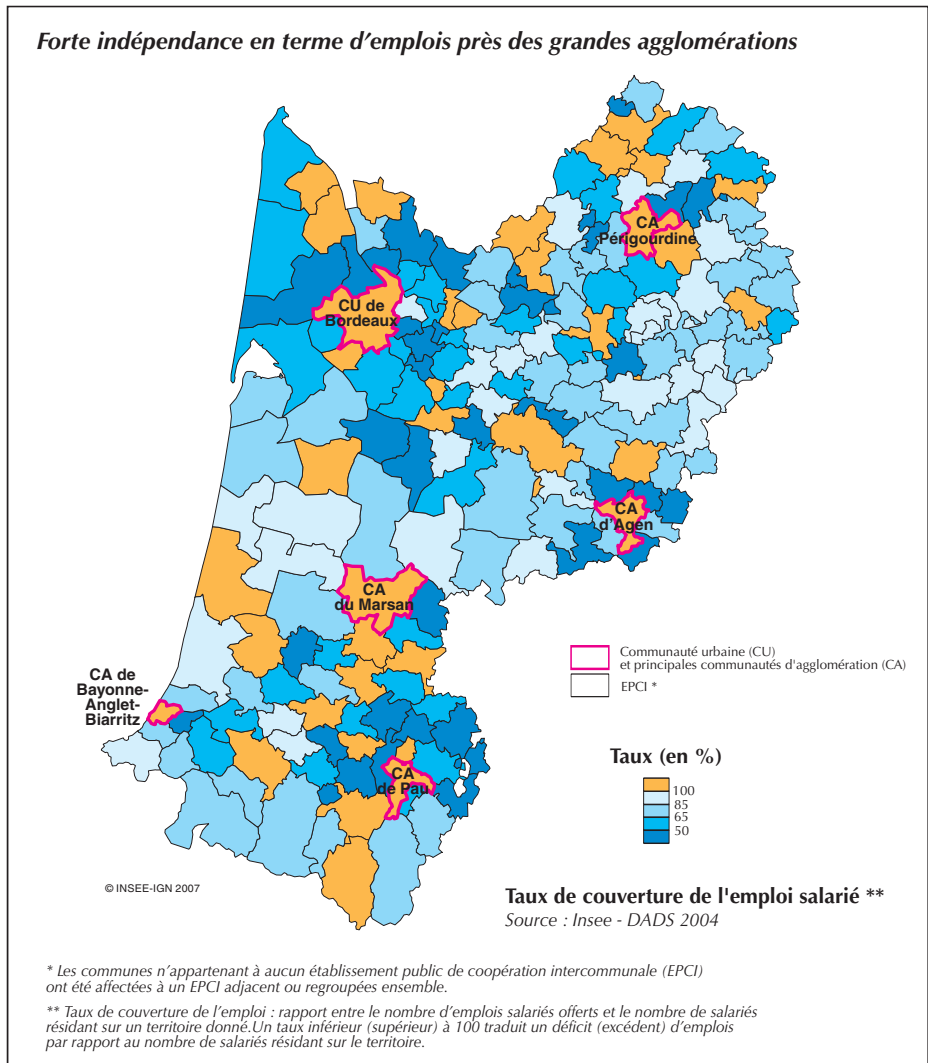
aquitains se situent dans les pôles urbains qui regroupent moins de 55 % de la population.

Le déséquilibre entre la localisation des emplois et celle des domiciles des actifs s'accroît. Le desserrement de l'habitat est plus important que celui des emplois. Les facteurs conduisant les actifs à s'installer relativement loin de leur lieu de travail sont nombreux. En particulier, l'accession à la propriété d'une maison individuelle, encouragée par les politiques de financement du logement, favorise le modèle "pavillonnaire" et son corollaire : l'utilisation croissante de l'espace périurbain à des fins résidentielles. Tout cela s'opère dans un contexte de croissance démographique importante avec une population périurbaine aquitaine largement alimentée par des excédents migratoires en provenance d'autres régions.

Intensification des déplacements dans la "2^e couronne périurbaine"

Les zones situées dans la couronne périurbaine la plus proche des centres urbains sont les plus dépendantes en terme d'emploi. Les emplois offerts sur ces territoires représentent parfois moins de la moitié du nombre des salariés y résidant. En conséquence, la part des salariés quittant leur commune pour travailler est très élevée. C'est le cas notamment dans les communautés de communes (CC) proches de la CUB : au nord celles du canton de Bourg-sur-Gironde, du canton de Saint-Savin, celles de la CC de Médoc Estuaire (vers Arsac et Le Pian-Médoc) et la CC Médullienne (vers Sainte-Hélène et Listrac-Médoc), ou encore à l'est, celles de l'Entre-deux-Mers-Ouest (Saint-Quentin-de-Baron) et du Créonnais. C'est également le cas autour de l'agglomération paloise et de la CC de Lacq, à l'est de l'agglomération bayonnaise (dans la CC de Nive-Adour), autour de l'agglomération agenaise ou encore au nord-est de Périgueux. Cependant, cette part progresse encore plus fortement dans les communes plus

éloignées de la ville "centre". Ainsi autour de la CUB, dans les communes situées à la proche périphérie de la CUB, à moins de 20 kilomètres à vol d'oiseau de Bordeaux, près de 87 % des salariés quittent leur commune de résidence pour aller travailler. C'est 5 points de plus qu'en 1999. Dans les communes situées entre 20 et 40 kilomètres de Bordeaux, cette part progresse de 9 points au cours de la même période. Elle atteint 81 % en 2004. Près de la moitié des emplois aquitains se trouve dans le pôle urbain de Bordeaux ; celui-ci regroupe 345 000 emplois concentrés pour l'essentiel dans la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB). Les déplacements domicile-travail se sont intensifiés dans des communes relativement éloignées des principales agglomérations. C'est le cas, par exemple, sur le littoral médocain (cf. encadré), mais aussi au sud de la CUB, dans les CC des Coteaux de Garonne (vers Cadillac), du Val de l'Eyre (vers Le Barp et Belin-Beliet) ou du Pays Paroupien (vers Hostens et Saint-Symphorien). C'est encore vrai sur la côte du sud des Landes (cf. page 4) dans l'aire d'attraction de Bayonne-Anglet-Biarritz (BAB).



Plus de 40 minutes de trajet pour un salarié sur quatre

La distance et le temps de trajet s'accroissent également. La moitié des salariés aquitains (en incluant ceux qui habitent et travaillent dans la même commune) réside à plus de 8 km et à plus de 16 minutes de leur travail (par voie routière). Un sur quatre parcourt plus de 18 km et est à plus de 30 minutes. Par convention, la distance domicile-travail et le temps de trajet des actifs résidant et travaillant dans la même commune sont considérés comme nuls. Si on s'intéresse uniquement aux salariés quittant leur commune de résidence pour aller travailler, la distance médiane est de 13,5 km et le temps de trajet médian de 23 minutes. Et un salarié sur quatre a besoin de plus de 40 minutes pour rejoindre son lieu de travail.

Toujours plus de navettes entre le littoral girondin et la CUB

Les déplacements domicile-travail du littoral vers les pôles d'emplois extérieurs, et plus spécifiquement vers la communauté urbaine de Bordeaux (CUB), s'amplifient. En 2004, 25 % des salariés résidant sur la partie littorale, allant de la communauté de communes de la Pointe du Médoc à celle des Grands Lacs au nord des Landes, travaillent dans la CUB. C'est 4 points de plus qu'en 1999. Au total, environ 11 000 salariés résident sur cette partie du littoral et travaillent dans la CUB.

11 000 salariés installés sur le littoral girondin travaillent dans la CUB

	Navettes		Part des résidents travaillant (%)	
	vers l'AU de Bordeaux	vers a CUB	dans l'AU de Bordeaux	dans la CUB
Littoral médocain (*)	5 400	3 800	53	37
CC Le Bassin d'Arcachon Nord atlantique	6 200	4 500	45	33
CA Le Bassin d'Arcachon Sud - Pôle atlantique	3 100	2 300	21	16
CC des Grands Lacs (Landes)	500	350	10	7
Ensemble	15 200	10 950	35	25

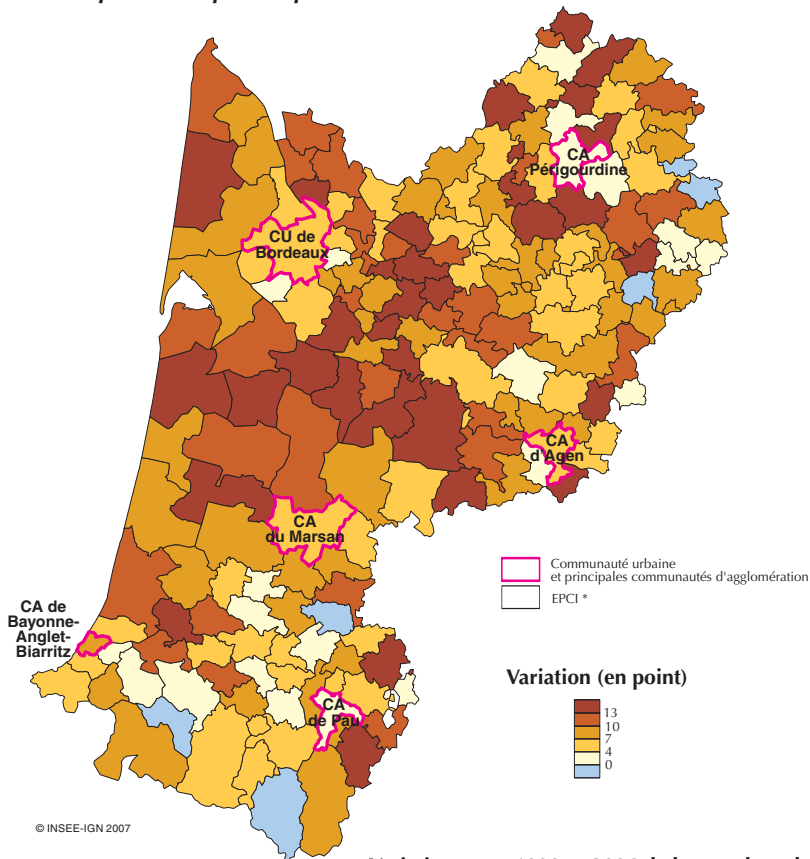
Source : Insee, DADS 2004.

CC : Communauté de communes - CA : Communauté d'Agglomération - AU : Aire urbaine.

(*) regroupe la CC de la Pointe du Médoc, la CC Médulienne et celle des Lacs Médocains

Les navettes domicile-travail de cette zone vers la CUB ont augmenté à un rythme bien supérieur : plus de 4 % en moyenne annuelle sur la même période. Cette tendance se poursuit à un rythme soutenu entre 1999 et 2004. Ainsi, 2 300 salariés font la navette de la communauté d'agglomération du bassin d'Arcachon Sud (communes Arcachon, la Teste entre autres) vers la CUB pour travailler. Le fait de trouver une très large gamme de services dans un cadre attractif incite les familles à s'établir sur cette partie du littoral, malgré une activité professionnelle à plus de 50 kilomètres. Le flux inverse, certes bien moins important, des salariés allant de la CUB et plus globalement de l'aire urbaine de Bordeaux vers le littoral, a également sensiblement augmenté. Les flux des navettes se complexifient.

Les actifs aquitains de plus en plus mobiles



Variation entre 1999 et 2004 de la part des salariés quittant leur EPCI de résidence pour travailler
Insee - DADS 2004

* Les communes n'appartenant à aucun établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ont été affectées à un EPCI adjacent ou regroupées ensemble.

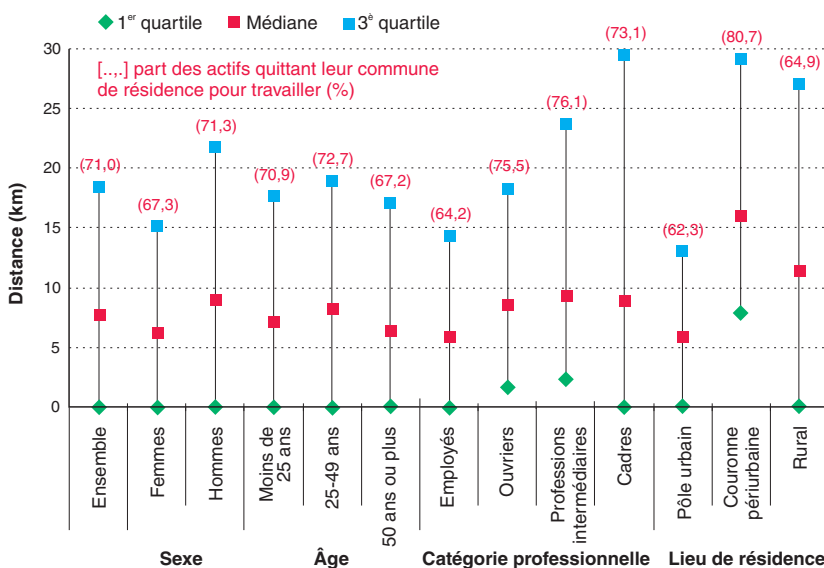
Les choix de lieu de résidence et de travail dépendent du niveau de développement des infrastructures de transport. La présence d'un axe autoroutier ou d'une ligne ferroviaire rend possible une installation loin de son lieu de travail. Les longues navettes sont plus fréquentes autour des axes ferroviaires ou autoroutiers, à l'instar de l'axe Agen - Langon - Bordeaux, Arcachon - Bordeaux, Bergerac - Libourne - Bordeaux, Périgueux - Coutras - Bordeaux, Seignosse - Bayonne, Orthez - Pau - Lourdes - Tarbes. Mais, dans les zones moins bien desservies, notamment situées sur le littoral médocain, une partie du sud de l'agglomération bordelaise, au sud-ouest et nord-est de Pau, ou encore au sud-est de BAB, les flux de déplacements domicile-travail sont aussi en augmentation.

Des trajets plus courts pour les employés

Les employés font des trajets plus courts que les cadres, les professions intermédiaires et les ouvriers. Près de 36 % des employés travaillent dans leur commune de résidence, soit dix points de plus que ces trois dernières catégories socioprofessionnelles. Les niveaux inégaux de concentration des habitats et des emplois selon les catégories socioprofessionnelles expliquent en partie ces différences. De façon générale, les emplois qualifiés sont moins dispersés sur le territoire.

Les situations des cadres en matière de distance et temps de trajet sont assez contrastées. Les cadres sont en proportion un peu plus nombreux à travailler dans leur commune de résidence que les salariés des professions intermédiaires ou les ouvriers. En revanche, parmi les salariés qui quittent leur commune pour aller travailler, les cadres sont ceux qui parcourent le plus de kilomètres. Ils sont beaucoup plus nombreux à travailler très loin, en région parisienne notamment. Cela contribue à augmenter considérablement les distances de

Des trajets plus longs pour les hommes, les cadres et les professions intermédiaires



Distance domicile-travail en 2004 : médiane et quartiles selon les catégories de salariés

Source : Insee - DADS 2004

Note de lecture : 73,1 % des cadres quittent leur commune de résidence pour travailler ; la moitié des cadres réside à plus de 8 km de leur lieu de travail ; et un quart d'entre eux réside à plus de 29 km.

L'agglomération de BAB attire des travailleurs résidant de plus en plus loin

La façade atlantique basque, du fait de l'importance de l'agglomération bayonnaise, est la seule partie du littoral où le solde des navettes est positif. Les salariés qui entrent dans la communauté urbaine de Bayonne-Anglet-Biarritz (BAB) pour travailler sont bien plus nombreux que ceux qui en sortent. L'aire d'attraction de la communauté urbaine du BAB, en termes d'emplois, s'étend le long du littoral et dans l'arrière-pays. En 2004, plus de 10 000 salariés venant des communes du littoral situées hors du BAB y travaillent. Dans les communes plus proches du BAB, faisant déjà partie de l'aire urbaine de Bayonne, la part des salariés quittant leur commune pour y travailler stagne. En revanche, elle progresse dans les communes littorales plus éloignées. C'est le cas des communes du sud des Landes - Capbreton, Soorts-Hossegor, Saint-Vincent-de-Tyrosse ou encore Soustons - où les salariés travaillant dans le BAB sont de plus en plus nombreux. Il en est de même dans les communes de l'intérieur, notamment celles du Pays d'Hasparren. En 2004, 27 % des salariés de la communauté de communes du Pays d'Hasparren travaillent dans le BAB, soit 4 points de plus qu'en 1999.

leur trajet domicile-travail. Pour les déplacements inférieurs à 200 km - seuil au-delà duquel une navette quotidienne domicile-travail devient moins probable -, la distance médiane du trajet des salariés des professions intermédiaires est encore plus importante que celle des cadres. Par ailleurs, celle des cadres devient inférieure à celle des ouvriers. Le trajet domicile-travail des employés par comparaison aux autres catégories est toujours plus court.

Pas de parité homme femme

Les hommes et les femmes ne sont pas égaux devant les distances et les temps de trajet. Les femmes parcourent des

distances plus courtes pour se rendre à leur travail. Une femme sur deux habite à plus de 6 km de son travail, soit une distance médiane inférieure de 3 km à celle des hommes. Trois hommes sur dix travaillent à plus de 30 minutes de leur domicile, deux femmes sur dix seulement. Les écarts entre femmes et hommes en matière de trajet domicile-travail sont plus importants dans les catégories socioprofessionnelles intermédiaires et supérieures.

Les situations sont également contrastées selon l'âge, mais de façon moins marquée. Les seniors sont plus nombreux à travailler dans leur commune de résidence. Près de 67 % des salariés de 50 ans ou plus quittent leur commune pour travailler. C'est 4 à 6 points de moins que pour les autres classes d'âge.

Les facteurs ayant une incidence sur les déplacements domicile-travail sont nombreux. La situation de famille, le type d'activité exercé ou également le type de logement recherché interviennent de façon variable. Être propriétaire d'une maison individuelle est plus difficile à concilier avec une localisation proche de son lieu de travail. De même, pour les couples où les deux conjoints travaillent, les contraintes pour arriver à minimiser les distances entre domicile et lieux de travail sont plus fortes.

En outre, les évolutions démographiques à venir sur les différents territoires aquitains, le développement des infrastructures de transport et la pression

foncière auront un impact sur la nature des déplacements domicile-travail. La convergence vers un meilleur équilibre entre habitat et emploi est loin d'être évidente. Sachant qu'une bonne partie des déplacements domicile-travail s'effectue en voiture, les enjeux environnementaux sont importants. Les politiques de développement des transports en commun sont au cœur de ces enjeux, les solutions de type covoiturage ou télétravail restant encore minoritaires. L'arrivée du tramway dans la métropole bordelaise depuis la fin de l'année 2003 est sans doute un facteur de changement.

Karim MOUHALI

Sources et méthodologie

Les données utilisées dans cette étude sont issues des Déclarations annuelles de données sociales (Dads) de 2004. Les agents de l'État et les non-salariés ne font pas l'objet de déclaration et sont donc exclus du champ de cette étude.

Pour dégager quelques tendances récentes en matière de déplacements domicile-travail, les données du recensement 1999 sont aussi utilisées. Leur champ est restreint de façon à ce qu'il corresponde à celui des Dads 2004. Les différences conceptuelles entre les sources rendent difficiles les comparaisons en niveau entre les 2 périodes. Il est toutefois possible de comparer certains indicateurs calculés aux deux périodes respectives (taux de stables, taux de sortie...).

POUR EN SAVOIR PLUS ...

• **"Les déplacements domicile-travail amplifiés par la périurbanisation"**
Insee Première n° 1129 - Mars 2007